



EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 6 octobre 2005

**PRÉSIDENT : M. REBSAMEN**  
**SECRÉTAIRES : MELLE MASLOUHI -**

MEMBRES PRÉSENTS :

MME AVENA - M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BEKHTAOUI - M. BELLEVILLE - M. BERNARD - M. BERTELOOT J.J. - MME BIOT - MME BLIGNY - M. BOUHELIER - M. CARBONNEL - M. CHAPUIS - M. CHEVIGNY - MME COLOMBET - M. DELATTE - M. DESVIGNES - M. DINCHER - M. DODET - M. DOUHAIT - M. DUBOIS - M. DUPIRE - MME DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - MME FLAMENT - M. FOUCHERES - MME GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT G. - M. GONDELLIER - MME HERVIEU - M. HESSE - M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - M. LAURENT - MME LEMOUZY - M. MAGLICA - MME MANSAT - M. MARCHAND - M. MASSON - MME MASSU - M. MENUT - M. MOREAU - M. NOWOTNY - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PETITJEAN - M. PILLIEN - MME POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY - MME ROY - M. SAUNIE - M. SOUMIER - MME TENENBAUM

MEMBRES ABSENTS :

M. ALLAERT (POUVOIR À M. HESSE) - M. AUDARD - (POUVOIR À M. ESMONIN) - MELLE BERNARD (POUVOIR À MME POPARD) - MME BESSIS (POUVOIR À MME BIOT) - M. BRENOT (POUVOIR À M. PERRIN) - M. BRESSAND (POUVOIR À M. DOUHAIT) - M. BRIOT - M. BRUYERE (POUVOIR À M. DUBOIS) - M. DANIERE (POUVOIR À M. DUPIRE) - MME DARCIAUX - MME DELEBARRE (POUVOIR À M. MASSON) - M. FOUILLOT - M. GILLOT J.P (POUVOIR À MME AVENA) - M. IZIMER (POUVOIR À MELLE MASLOUHI) - M. MARTIN (POUVOIR À M. GARRET-RICHARD) - M. MILLOT (POUVOIR À M. PRIBETICH) - M. NUDANT - M. PERRIN - M. PINON (POUVOIR À M. JULIEN) - M. ROIZOT (POUVOIR À M. BARBEY) - M. VOUILLOT (POUVOIR À M. BACHELARD).

---

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES – Décision modificative  
n°1 – Budget principal**

Afin d'ajuster les prévisions budgétaires, il est proposé de procéder aux virements suivants :

**Dépenses de fonctionnement**

- chapitre 65 – compte 6554 ( contributions aux organismes de regroupement) : - 20 000 €
- chapitre 67 – compte 678 ( autres charges exceptionnelles) : + 20 000 €

Il s'agit de financer le paiement d'une indemnité pour résiliation d'un bail commercial, dans le cadre de la politique d'action foncière. Les crédits sont prélevés sur la ligne budgétaire de contribution au syndicat mixte du SCOT ( crédits ouverts supérieurs aux crédits nécessaires).

### Dépenses d'investissement

- chapitre 27 – compte 274 ( prêts) : + 94 000 €.

- chapitre 23 – compte 2318 (autres immobilisations corporelles) : - 94 000 €

Il s'agit de financer une avance complémentaire à la SEMAAD dans le cadre de la convention de mandat pour les travaux sur l'ancien site « SEITA ». Les crédits sont prélevés sur une ligne budgétaire de travaux qui ne sera pas entièrement consommée d'ici à la fin de l'exercice.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**- d'effectuer** les mouvements présentés ci-dessus au budget principal de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

Publié le **11 OCT. 2005**

Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

**11 OCT. 2005**



Pour extrait conforme,

Le Président

